

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



COSOB

لجنة تنظيم عمليات البورصة و مراقبتها

Tasqamut n usuddes d toessast n temhilin n tbursa

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

Le Président

الرئيس

**ADMISSION AU COMPARTIMENT PME
DE LA BOURSE D'ALGER
DE LA SOCIETE « AOM INVEST SPA »**

I/ Informations sur la société :

L'émetteur a pour dénomination « SPA A.O.M INVEST ».

AOM Invest Spa est née de la transformation de la sarl « Hôtel Thermal Aqua Sirene», (S.T.A.S) qui a débuté ses activités en Avril 2011. Le siège social de la société est situé dans la commune de Bouhnifia W. de Mascara.

Les activités rentrant dans le cadre de son objet social consiste essentiellement dans :

- a. Le développement du tourisme thermal et de bien-être.
- b. Le développement de destination touristique par excellence.
- c. La modernisation et la rénovation des stations thermales pour valoriser l'industrie touristique en Algérie.

Le capital social de AOM Ivest spa est de cent quinze millions neuf cent trente mille dinars algériens (115 930 000 DA) détenu par :

<i>Liste des actionnaires</i>	Nombre d'actions	Montant du capital	
		Détenu	%
<i>Attar Hichem</i>	628 300	62 830 000	54,20%
<i>B.N.A(P/C Fonds investissement Wilaya de Mascara).</i>	500 000	50 000 000	43,13%
<i>ZEMIRLI Mourad</i>	200	20 000	0,02%
<i>RAHAL Abd elwafi</i>	200	20 000	0,02%
<i>YOUCEF Chabane</i>	200	20 000	0,02%
<i>CHAREF Houari</i>	200	20 000	0,02%
<i>ZEMIRLI Mounia</i>	200	20 000	0,02%
<i>El Djazair Isthitar SPA</i>	10 000	1 000 000	0,86%
<i>Alliance Assurances SPA</i>	10 000	1 000 000	0,86%
<i>¹Agence Nationale de développement de tourisme (EPIC)</i>	10 000	1 000 000	0,86%
Total	1 159 300	115 930 000	100%

A signaler que la dernière augmentation du capital social, décidée par l'AGEX en date du 05/09/2017, portait sur l'émission de 30 000 nouvelles actions à souscrire par El-Djazair Isthitar spa, Alliance assurance spa, et l'Agence Nationale de développement de tourisme, Epic.

II/ Le projet en cours de réalisation :

Le principal investissement de la société est la construction d'un hôtel(R+7) sis à Bouhnifia Wilaya de Mascara (composé de 10 chambres-25 suites- restaurant ayant une capacité de 112 couverts et un espace SPA avec de l'eau thermale). Le coût estimatif est de 514 millions de DA (216 MDA sur fonds propres et 298 MDA sur crédit bancaire). Le projet qui a démarré en 2015 enregistre, à fin septembre 2018, un taux d'avancement de plus de 80%.

III/ Situation financière :

La société jouit d'une situation financière saine avec des capitaux propres de l'ordre de 171 MDA et un endettement financier de 96 MDA. Les quelques activités connexes exercées actuellement ont permis à la société de dégager à fin 2017 un résultat positif de 751 KDA.

IV/ Décision de visa de la Commission :

En application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé le visa n° 2018/02 en date du 10 octobre 2018 sur la notice d'information relative à l'admission des actions de la société AOM Invest spa au marché PME de la Bourse d'Alger.

V/ Admission des Titres d'AOM Invest au compartiment PME de la Bourse d'Alger:

L'admission d'AOM Invest spa au Compartiment PME de la Bourse d'Alger, qui est la première société PME à se faire lister sur ce compartiment, est prévue le 12 décembre 2018. Elle concerne l'intégralité des titres du capital, soit les 1 159 300 actions. La procédure d'admission dite ordinaire se fait par l'ouverture au préalable d'un minimum de 10% du capital de la société réparti sur trois investisseurs institutionnels. Le prix de l'action à l'introduction est fixé à 297 DA. La date de première cotation est fixée au mercredi 12 décembre 2018.

Le but de son admission en bourse vise à :

- Asseoir sa notoriété auprès du grand public en général et des investisseurs financiers en particulier ;
- Attirer plus de talents de haut niveau et de partenaires stratégiques dans le domaine du tourisme ; et
- Procéder à des levées de fonds sur le marché financier pour le financement optimal des projets futurs.

Note sur le Marché PME de la Bourse d'Alger

I/ Ouverture d'un Compartiment PME à la cote officielle de la Bourse d'Alger :

La création, en 2012, d'un compartiment de négociation dédié aux Petites et Moyennes Entreprises s'inscrit dans le cadre de la propulsion d'un environnement favorable au développement de la PME. Il offre de multiples avantages :

- Un financement direct qui complète le financement bancaire ;
- Un accès à des ressources stables destinées au financement du haut de bilan ;
- Un accès simplifié et à moindre coût à la bourse ;
- Des opportunités d'investissement et de sortie pour les sociétés de capital investissement ;

Ainsi des aménagements au règlement général de la bourse des valeurs mobilières ont été opérés pour définir les conditions d'admission de PME. Ces dispositions précisent que la société qui demande que ses titres soient admis à la négociation doit :

- Avoir publié les états financiers certifiés des deux derniers exercices. Les conditions de bénéfice et de capital minimum ne sont pas exigées ;
- Procéder à une ouverture de son capital social à un niveau minimum de 10%, au plus tard le jour de son introduction, qui peut se faire par augmentation de capital, par OPV ou par un placement préalable à la cotation ;
- Répartir ses titres auprès, soit de 50 actionnaires, soit auprès de trois (03) investisseurs institutionnels représentant au moins 10% de capital ;
- Enfin, désigner un « promoteur en bourse » dont la mission est de la conseiller, l'accompagner et la contrôler en vue de s'assurer qu'elle remplit ses obligations d'informations périodiques.

II/ Présentation du Promoteur de la PME en Bourse :

Il s'agit d'un nouvel acteur de la place financière d'Alger qui est appelé à faire la promotion et l'accompagnement des PME au niveau de la Bourse d'Alger. Son statut est différent de celui de l'IOB qui lui est agréé par la COSOB pour exercer un certain nombre d'activités (négociation, placement, contrepartie, gestion de portefeuille...).

Le promoteur en bourse est un véritable partenaire financier et juridique de la PME dans le long terme ; Il intervient aux côtés de la PME pour l'accompagner dans la préparation de sa cotation en bourse et l'assister durant son parcours boursier. Il agit comme prestataire de services d'information, en matière d'analyse, de conseils, d'audit juridique et financier ; il est spécialisé en opérations de haut de bilan.

Sa présence est obligatoire pour toute PME cotée à la Bourse d'Alger. Il contribue au respect de la PME de ses engagements de transparence à l'égard du marché ; il l'accompagne dans la mise en œuvre de ses obligations. L'action de promoteur en bourse est de nature à renforcer la confiance des investisseurs puisqu'il fait aussi l'animation des titres en dehors de la bourse, tout au long du parcours boursier de la PME.

Le promoteur en bourse peut être une banque, un établissement financier, un intermédiaire en opérations de bourse ou une Société d'analyse et de conseils financiers et juridiques. Les Sociétés de conseils et d'analyse, qui souhaitent assurer la promotion des PME à la bourse d'Alger, doivent être identifiées, reconnues et listées par la COSOB sur la base de leur expérience dans le domaine de la corporate finance (finance d'entreprise ...). Les relations régissant le promoteur choisi par la PME et celle-ci sont définies par une convention, conformément au modèle établi par la COSOB.